



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE (2025-2026-2027)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le rôle triennal d'évaluation foncière du territoire de Ville de Lac-Brome sera en 2027 en vigueur pour son troisième exercice financier, et a été déposé à mon bureau le 20 août 2026;

Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle à l'Hôtel de Ville, au 122 chemin Lakeside, Lac-Brome, pendant les heures de bureau régulières, ou sur la matrice graphique sur le site web de la ville au lien suivant: <https://lacbrome.ca/fr/vie-municipale/administration-et-finances/taxes-et-evaluation-fonciere>

En conformité aux dispositions de l'art. 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée à l'endroit suivant, ou y être envoyé par courrier recommandé, au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant:

Ville de Lac-Brome
122, chemin Lakeside,
Lac-Brome (Québec) J0E 1V0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 156 et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande

Donné à Lac-Brome
Ce 8 septembre 2026

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat, Greffier